

MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE

CAHIER DES CHARGES ET REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE 1 : POUVOIR ADJUDICATEUR

Etablissement public local d'enseignement
COLLEGE MARCEL GAMBIER
3, rue du Général Leclerc
BP 97205
14 107 LISIEUX cedex
Tel : 02 31 48 24 60
N° SIRET : 191 417 666 00010
int.0140061r@ac-normandie.fr

Représenté par :

David HARTMANN, proviseur

ARTICLE 2 : OBJET DU MARCHE :

Le présent marché a pour objet l'organisation d'un voyage scolaire en Espagne (Madrid avec une excursion à Tolède) pour les élèves du collège Gambier de Lisieux

Effectif prévu : 56 élèves et 4 accompagnateurs dans un autocar de 64 places

Dates : du dimanche 23 mars au samedi 29 mars 2025

Le marché est composé d'un lot unique qui comprend le transport et le séjour avec hébergement en famille hôte avec accompagnement quotidien au point de rendez-vous.

ARTICLE 3 : FORME DU MARCHE :

Procédure adaptée selon les dispositions de l'article L. 2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable est le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de fournitures et de services ou C.C.A.G. - FCS en vigueur à la date d'établissement du présent marché.

ARTICLE 4 : PRIX, CONDITIONS DE PAIEMENT ET MODE DE REGLEMENT

Le tarif sera établi pour tous les participants (élèves et accompagnateurs) et proposé sous format d'un tarif unitaire, en euros, par participant, selon des tranches de participants.

Il faudra fournir les offres de prix par participant, pour 56 élèves et 4 accompagnateurs

Le prix doit indiquer le coût par accompagnateur (pas de gratuité pour les accompagnateurs).

L'offre de prix indiquera également les pénalités pour modification d'effectifs pratiquées au-delà des conditions décrites ci-dessus.

Le prix de l'offre est indiqué à un prix TTC, ferme et définitif. Il comprend toutes les prestations ainsi que toutes les charges fiscales, parafiscales, taxes ou autres afférentes aux prestations demandées. Il ne devra rester aucun frais devant être réglé directement par les participants.

Le mode de règlement du présent marché est le virement administratif.
Le délai global de paiement est fixé à 30 jours à compter de la date de réception de la facture. Les paiements seront effectués en trois versements :

- Un premier acompte égal à 30%, 120 jours avant le départ, sur facture
- Un deuxième acompte égal à 30% 60 jours avant le départ, sur facture
- Le solde après la réalisation du séjour, sur facture.

ARTICLE 5 : DESCRIPTIF DU VOYAGE SCOLAIRE : LOT UNIQUE

La prestation doit respecter le programme exposé ci-dessous, dans la mesure du possible, en respectant l'ordre des activités (par forçement des jours) pour éviter les journées 100% musées d'art.

Conditions d'hébergement souhaitées :

En familles hôtesse avec accompagnement journalier au point de rendez-vous.

Jour 1 : Départ

Départ vers l'Espagne vers 13h30. Repas froids et boissons prévus par les élèves pour le voyage. Route de nuit.

Jour 2 : Madrid

Arrivée vers 8h00 à Madrid.

Petit-déjeuner inclus dans le prix (au restaurant).

Matin, visite du centre-ville : la Plaza Mayor, la Puerta del Sol, la Plaza de Oriente, le théâtre de l'Opéra et la Cathédrale de la Almudena...(extérieur des monuments).

Déjeuner inclus dans le prix (au restaurant).

Après-midi, **visite du Palais Royal** et découverte du Parc Campo del Moro. Puis shopping au centre commercial Principe Pio. Accueil dans les familles. Dîner et nuit.

Jour 3 (ou 4) : Tolède

Départ à 8h00 en emportant un panier repas. Route vers Tolède.

Matin, rallye dans la ville (églises, palais, forteresses, mosquées, synagogues, ...).

Pique-nique avec vue sur l'Alcazar puis temps libre dans le centre-ville.

Milieu d'après-midi (idéalement vers 15h30), **dégustation d'un chocolat con churros.**

Départ de Tolède puis shopping dans un centre commercial proche du lieu d'hébergement.

Retour dans les familles, dîner et nuit.

Jour 4 (ou 3) : Madrid

Départ à 8h30 en emportant un panier repas.

Matin (idéalement vers 9h30) : **visite du musée du Prado.**

Déjeuner en face du parc animalier.

Après-midi (idéalement pas après 14h) : **visite du parc à thème Faunia.**



Retour dans les familles, dîner et nuit.

Sur cette journée, merci de ne pas inverser matin et après-midi.

Jour 5: Madrid

Départ à 8h30 en emportant **un panier repas**.

Matin (idéalement vers 10h) : **visite du Centre d'Art Reina Sofia** puis découverte libre de la Gare Atocha.

Déjeuner et promenade au Parc del Retiro.

Après-midi, shopping au Corte Inglés et en centre ville.

Soirée tapas et Tuna (idéalement à 18h30, Tuna à 19h00).

Retour dans les familles et nuit.

Jour 6 : Madrid et retour

Départ à 8h30 en emportant **deux panier repas**.

Matin (idéalement à l'ouverture), **visite du musée Thyssen**.

Pique-nique avant le départ.

Départ vers la France vers 13h30.

Pique-nique sur la route le soir.

Nuit à bord de l'autocar.

Jour 7 : Arrivée

Arrivée dans l'établissement vers 8h00.

La prestation devra comprendre les repas en pension complète.

Elle doit en outre inclure :

- Le transport en autocar grand tourisme selon le programme
- Les frais de péage et de parking ainsi que toute autre dépense liée au transport ou au stationnement, en France
- L'hébergement des participants, élèves et accompagnateurs, en familles hôtesse avec accompagnement journaliser au point de rendez-vous
- La prise en charge des régimes alimentaires particuliers des participants (qui seront signalés en amont du voyage)
- Les repas selon le programme (excluant le pique-nique du premier jour)
- La réservation auprès des musées et des sites figurant au programme lorsqu'elle est nécessaire
- Un dossier de voyage complet adressé, avant le départ, à l'enseignante organisatrice
- Un numéro d'appel d'urgence et d'assistance joignable 24h/24 et 7j/7
- Un référent du prestataire, localisé en France, clairement identifié et facilement joignable en cas de problème rencontré dans l'organisation du voyage et pendant le séjour.

Les assurances seront proposées en option et feront l'objet d'un devis séparé pour couvrir :

- Assurance des accidents de la vie
- Assurance annulation groupe jusqu'au jour du départ (y compris pour des motifs sanitaires Covid)
- Assurance annulation individuelle jusqu'au jour du départ (y compris pour des motifs sanitaires Covid)

Le détail des garanties de ces assurances, précisant les conditions d'annulation, sera joint au devis.

Les candidats indiqueront précisément les conditions particulières de report ou d'annulation en cas

de décision, par les autorités, d'interdiction des voyages scolaires à l'étranger durant la période prévue (risque attentat, menace sanitaire ou autre...)

Les candidats devront être légalement enregistrés pour le transport national et international de personnes et disposeront d'un certificat de capacité professionnelle en cours de validité.

Les candidats devront satisfaire aux normes applicables en France et en Europe, en particulier celles applicables aux transports scolaires, au moment du dépôt de l'offre.

ARTICLE 6 : VARIANTES

Les variantes sont acceptées s'agissant du programme sous réserve de respecter ses grandes lignes et son esprit.

Dans le cas de l'utilisation de deux bus (selon le nombre de participants), proposer un ordre des visites différent.

ARTICLE 7 : PRESENTATION DES OFFRES.

7.1 Contenu du dossier de la consultation fourni au candidat

Les documents suivants fournis aux candidats :
Cahier des charges et règlement de la consultation

Les documents du marché sont publiés sur le site d'AJI : <http://site.aji-france.com/>

7.2 Modalités de remise des candidatures

Les candidats doivent impérativement fournir les documents suivants :

- la déclaration du candidat accompagnée des annexes suivantes :
 - * les références de la société
 - * un descriptif des moyens techniques et humains de la société
- la copie du jugement si la société est en redressement judiciaire
- Une attestation de la compagnie d'assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle (RCP) et la copie du certificat d'immatriculation, ou la copie de l'arrêté de l'agrément ou de la licence, et la copie de la garantie financière.
- le présent cahier des charges et règlement de la consultation paraphé sur chaque page et signé (présent document)
- l'offre de prix
- un mémoire technique détaillant
 - * les caractéristiques du séjour, de l'hébergement et du programme des activités prévues
 - * les caractéristiques de l'autocar mis à disposition et toutes les informations susceptibles de permettre à l'acheteur d'apprécier la qualité de l'offre (expérience du chauffeur, éléments de confort...)
- tout autre document permettant d'évaluer la qualité de la prestation.

Les offres doivent impérativement parvenir

AVANT LE 9 octobre 2024 à 12h00 sur la plateforme de publication : <http://site.aji-france.com/>

Les offres resteront valides pour une durée de 90 jours après la date limite de réception.

Les candidats déposant une offre s'engagent à disposer des réservations nécessaires (transport, hébergement, visites) jusqu'à la date de signature du contrat.

ARTICLE 8 : JUGEMENT DES OFFRES

Le marché sera attribué au candidat ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Qualité de la prestation : 50%

Prix : 40%

Conditions d'annulation : 10 %

Les critères de qualité seront appréciés à partir de tous les documents produits par le candidat

ARTICLE 9 : NOTIFICATION DU MARCHÉ

Les candidats dont l'offre sera retenue seront informés par le biais de la publication sur le site de l'AJI dans un délai de 8 jours francs après la tenue de la commission.

ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Demande de renseignements : Linda CHAUFFRAY-GEVAUDAN secrétaire d'intendance
Pascal RADIGUE Secrétaire Général

Pour le collège Marcel GAMBIER,
Le Proviseur,

Pour le candidat,

David HARTMANN

